

SOCIÉTÉ



Les restaurants à l'heure de la vache enragée

L'industrie de la restauration a pris tout un « bouillon » depuis une couple d'années. La récession, les taxes plus élevées, les nouveaux permis, tout s'est conjugué pour rendre la vie difficile aux restaurateurs. Les faillites sont nombreuses. Les vaches sont maigres... et enragées, a constaté Pierre Racine.

Page B-1

Le centre Parthenais déménagera à son tour dans l'est de Montréal

Pierre O'Neill

APRÈS L'HÔTEL-DIEU, c'est maintenant le centre de transition des prévenus de Parthenais que le gouvernement Bourassa s'apprête à déménager dans l'est de Montréal.

À sa prochaine réunion hebdomadaire, le conseil des ministres sera appelé à donner le feu vert au projet que lui soumettra le ministre des Approvisionnement et Services, M. Robert Dutil, responsable de la société qui gère les opérations immobilières du gouvernement.

Endossé par le Conseil du Trésor, le projet de ce nouveau centre de transition sera réalisé au coût de 45 millions \$ et créera 350 nouveaux emplois. Poussant à l'attente de comparution devant le tribunal, l'édifice sera érigé sur le boulevard Henri-Bourassa, tout juste à l'arrière de l'Institut Pinel, une institution pénitentiaire qui loge les détenus nécessitant des soins psychiatriques. Il ouvrira ses portes en mai 1994.

Depuis l'accession au pouvoir des libéraux en 1985, tous les titulaires de la Justice ont promis, chacun leur tour, la fermeture du centre Parthenais, surpeuplé, désuet et insécuritaire. La toute dernière mutinerie

survenue à la prison de Bordeaux a convaincu les autorités gouvernementales de l'urgence d'agir. Surtout que depuis ces derniers événements, l'opposition n'a cessé d'accuser le gouvernement de négligence et de prédire le pire. Pour prévenir, le gouvernement a jugé bon d'accélérer le processus et d'octroyer dans les meilleurs délais les contrats d'architecture et d'ingénierie.

Aspect politique important de cette décision, l'emplacement du nouveau centre de transition se trouve en plein cœur du comté de Lafontaine, représenté à l'Assemblée nationale par le libéral Jean-Claude Gobe. Cette acquisition, qui s'ajoute à une liste déjà longue de projets d'envergure, fait du député Gobe le plus favorisé du caucus et le plus envié de tous ses collègues. En plus d'avoir été choisi comme terrain d'accueil de l'Hôtel-Dieu et du centre Parthenais, le comté de Lafontaine bénéficiera du prolongement de l'autoroute 25, du prolongement du boulevard Henri-Bourassa, de la transformation en métro de surface de la ligne ferroviaire de banlieue qui mène à Repentigny, de 100 millions \$ de subventions dans ses parcs industriels, de la construction probable d'un incinérateur de

Voir page A-4 : Parthenais

Marlene Dietrich sera inhumée à Berlin

La grande star du cinéma est morte à la veille de l'ouverture du festival de Cannes

d'après Reuter et AP

PARIS — L'actrice d'origine allemande Marlene Dietrich est décédée hier après-midi à l'âge de 90 ans à Paris, où elle vivait retirée depuis de longues années.

Née à Berlin en 1901, elle était devenue une légende du cinéma grâce au film *L'Ange bleu* de Josef von Sternberg et la chanson *Lilly Marlene*.

Ironie du sort, la dernière grande star de l'histoire du cinéma est morte à la veille de l'ouverture du 45e festival de Cannes, dont elle illustre l'affiche.

« C'était la dernière des grandes. La génération actuelle arrive très bas par rapport à elle », a dit Gilles Jacob, organisateur du festival.

Une des dernières volontés de Marlene Dietrich était d'être in-

Voir page A-4 : Marlene Dietrich



Le référendum pan-canadien se heurte à la Charte des droits

Les efforts en vue d'une offre satisfaisante pour le Québec restent vains

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LA STRATÉGIE constitutionnelle du gouvernement fédéral s'embourbe. Aussi bien son plan privilégié d'une offre au Québec négociée avec les autres provinces que sa solution de rechange d'une vaste consultation pan-canadienne sont compromis par d'importantes complications.

Le projet d'un référendum pan-canadien sur la Constitution est bloqué à la case départ, a ainsi avoué hier le gouvernement fédéral, laissant en-

tendre que la production d'un projet de loi sur la question dès la mi-mai, tel que prévu, n'est plus acquise.

Sa rédaction, rapporte le ministre responsable Harvie André, se heurte à plusieurs difficultés dont l'hypothèse que certaines de ses dispositions contreviennent à la Charte des droits. « C'est beaucoup plus compliqué qu'en 1980 », a indiqué Brian Mulroney qui ne parlait plus que d'un « avenir raisonnable » quand on l'a questionné sur son échec à saisir le Parlement d'un projet de loi.

Entretemps, à la table de négocia-

tions avec les provinces, les efforts constitutionnels d'Ottawa, destinés à aboutir à une ébauche d'entente d'ici la fin du mois, ne produisent plus que des résultats au compte-gouttes.

À trois semaines de la date limite fixée par Ottawa et les autres provinces pour produire un projet d'entente, il devient de plus en plus apparent que les ministres, qui en sont à leur cinquième séance de discussions cette semaine, ne parviendront pas à régler des sujets importants de façon concluante.

C'est notamment le cas de la ré-

forme du Sénat, qui a monopolisé la journée d'hier à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et qui a été classée par le ministre fédéral Joe Clark parmi les sujets que seules des discussions au plus haut niveau, entre premiers ministres, pourront éventuellement trancher.

Hier, Ottawa et les provinces ont étudié deux modèles, le premier d'un Sénat où le Québec et l'Ontario seraient assurés respectivement de 20 % des places et l'autre où toutes siègeraient à égalité comme l'exige

Voir page A-4 : Référendum



PHOTO JACQUES NADEAU

Le chant du souterrain

La station McGill a été transformée hier en salle de concert où l'Orchestre Métropolitain, dirigé par Agnès Grossmann, a pendant plus d'une heure entonné les bruits cacophoniques des rames de métro, au grand ravissement des 4000 personnes qui ont écouté la musique classique de Mozart et d'autres grands maîtres. Il y en a même qui ont dansé la valse et la polka ! C'était la première fois qu'un orchestre symphonique se produisait dans cet endroit inusité et il y en aura une seconde, ce soir à 19 h. (Lire le texte de Marie Laurier en page B-3)

Les professionnels du Biodôme ont échappé aux appels d'offres

Bard, Bibeau et Vallerand étaient au courant des contrats

Laurent Soumis

LES QUATRE principales firmes de consultants professionnels qui se sont partagé des honoraires de 6 millions \$ pour transformer le Biodôme de Montréal en Biodôme étaient déjà choisies et à l'œuvre avant même l'annonce du projet par le premier ministre Robert Bourassa le 17 août 1989, et leur embauche formelle un mois plus tard par la Régie des installations olympiques (RIO), révèle de nouveaux documents obtenus récemment par LE DEVOIR.

Ces documents confirment que la RIO, qui comparait cet après-midi à Québec en commission parlementaire, n'a procédé à aucun concours ou appel d'offres sur invitation pour retenir les services des architectes et ingénieurs de Tétraul, Parent et Languedoc (TPL), Bouthillier, Parizeau et Associés (BPA), Pageau,

EXCLUSIF

Morel et Associés (PMA) et Groupe S.M. (GSM).

À toutes fins utiles, c'est Coplan, une filiale de TPL embauchée pour les plans préliminaires, qui a d'abord retenu ces firmes comme sous-traitantes au printemps 1989, avant que la RIO ne transforme leurs contrats en consultants à part entière en octobre 1989 pour l'aménagement du Biodôme en Biodôme au coût de 58 millions \$.

En février dernier, LE DEVOIR avait révélé que ces quatre firmes, qui ont vu leurs honoraires maintes fois gonflés, comptaient parmi les plus importants cotisants de la caisse électorale du Parti libéral du Québec (PLQ).

Estimant qu'il n'y avait pas là « matière à scandale », la RIO avait

alors accusé LE DEVOIR de présenter « des faits incomplets », d'établir « des relations erronées » et de soutenir « des interprétations contraires à la vérité ».

Les nouveaux documents obtenus par LE DEVOIR contredisent la version officielle véhiculée en février dernier par les principaux responsables du dossier :

— celle de l'actuel président de la RIO et ex-bras droit du premier ministre, M. Pierre Bibeau, qui, attribuant au hasard l'omniprésence des firmes libérales, soutenait que tous les contrats, accordés dans les règles de l'art, avaient été au plus bas soumissionnaires sur invitation ou par appel d'offres public ;

— celle de l'ancien président de la RIO et ex-percepteur de la caisse électorale de Robert Bourassa, M. Jean-Marc Bard, qui affirmait n'être jamais intervenu dans l'octroi des

Voir page A-4 : Biodôme

Marcellus François : le coroner blâme la police

d'après la Presse canadienne

LE CORONER Harvey Yarosky blâme sévèrement le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) dans le rapport de son enquête publique sur les circonstances de la mort de Marcellus François, un jeune Noir abattu lors d'une opération policière le 3 juillet dernier, à Montréal.

Dans ce rapport, qui doit être publié aujourd'hui mais que plusieurs médias ont pu consulter hier, le coroner parle de fiasco institutionnel et recommande une révision en profondeur des méthodes, normes et procédures de l'organisation policière.

Originaire de Sainte-Lucie, Marcellus François avait été abattu d'une balle en plein front par le sergent Michel Tremblay, du SPCUM, à la suite d'une filature visant à mettre la main sur Kirt Haywood et Carol

Voir page A-4 : Coroner



Congrès de l'ACFAS
du 11 au 15 mai 1992

Université de Montréal

LES SCIENCES, UNE HISTOIRE À SUIVRE

L'air que nous respirons, les gens qui nous gouvernent, nos écoles et nos lois, tout notre monde passe au peigne fin de l'investigation scientifique. Le 60e Congrès de l'Acfas, plus de 120 colloques, débats et tables-rondes, pour suivre notre monde et tenter de savoir où l'on va.

Pour information, composez le (514) 342-1411

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Biodôme

premiers contrats; — et celle enfin du ministre responsable, M. André Vallerand, qui, ne voyant rien « d'illégal ou d'illégitime » dans le processus, jouait la carte de la surprise en commission parlementaire.

■ Daté du 27 septembre 1989, un premier rapport interne du vice-président aux immeubles et équipements de la RIO, M. Serge Talbot, révèle d'abord que les experts de Coplanam avaient eu recours depuis plusieurs mois « dans le cadre de leur mandat et à même leurs honoraires » aux services de GSM, BPA et PMA.

« Leur connaissance du dossier et particulièrement celle des équipements existants est un gage de succès et d'économie de temps et de travaux », expliquait M. Talbot au conseil d'administration de la RIO pour justifier le choix des firmes déjà « impliquées dans le projet ».

■ Daté du 23 août 1989, le procès-verbal de la première réunion du comité de gestion du Biodôme, formé de M. Talbot et du directeur du Jardin botanique Pierre Bourque, révèle en outre que six jours après l'annonce du projet par le premier ministre, le comité avait déjà en main une proposition d'honoraires des quatre firmes pour la poursuite des travaux. Ce procès-verbal ne fait d'ailleurs état d'aucune autre proposition.

■ Les cinq premiers procès-verbaux du comité de gestion du Biodôme (23 et 28 août, 13, 20 et 29 septembre 1989) soulèvent ensuite l'épineuse question des conflits d'intérêts que passe totalement sous silence le rapport Talbot.

En fait, ils indiquent que l'architecte Michel Lincourt, de Coplanam, a participé à toutes les réunions où furent débattus les honoraires et contrats de sa société-mère, TPL, et des firmes BPA, PMA et GSM.

Ainsi, celui du 23 août 1989 indique que l'architecte Lincourt proposait « un contrat global à Coplanam, tous les autres consultants étant des sous-traitants comme lors des étapes précédentes ».

■ Le procès-verbal du 28 août 1989 atteste également de l'intervention du président de la RIO à l'époque, M. Jean-Marc Bard, pour préparer la signature de quatre contrats séparés avec les firmes choisies sans appel d'offres.

Le rapport Talbot du 27 septembre 1989 confirme en outre que le comité de gestion du Biodôme relevait « directement du président-directeur général de la RIO ».

Aujourd'hui président de la Société de l'assurance-automobile du Québec, M. Bard était à ce moment sous-ministre responsable du fichier *Rosalie* institué par le gouvernement Lévêque pour mettre fin au patronage.

■ Un document interne du comité de gestion adopté le 29 septembre 1989 indique finalement que les firmes TPL, BPA, PMA et GSM figuraient déjà à l'organigramme du Biodôme trois jours avant l'octroi formel des contrats.

■ Tous les documents du DEVOIR indiquent que le conseil d'administration de la RIO a sanctionné le 2 octobre 1989 le recours et le résultat de ce procédé de sélection pour le moins inusité. Et la négociation des honoraires eut lieu après coup, mentionnent les documents.

Précisons que « la RIO est entièrement libre d'accorder les contrats de services professionnels selon la méthode qu'elle juge opportune », comme le déplorait d'ailleurs le Groupe de travail sur le processus d'octroi des contrats gouvernementaux dans un rapport transmis au premier ministre Bourassa le 18 mai 1990.

Dans toute cette affaire, seule la première étude de faisabilité de 40 000 \$ confiée à Coplanam le 13 juillet 1988 donna lieu à un concours et un jury de sélection formé de représentants de la Ville de Montréal et de la RIO.

Le rapport du jury révèle qu'aucun pointage ne fut alloué pour l'enveloppe budgétaire du projet, que le plus bas des cinq soumissionnaires fut écarté, et que Coplanam triompha de ses concurrents grâce à un meilleur pointage, « principalement au niveau de la compréhension du mandat et de l'approche méthodologique qui se veut plus innovatrice et participative ».

Le jury était formé, outre de MM. Talbot et Bourque, de M. Pierre Lamoureux, chef de section des con-

trats de professionnels, et de Mme Claude Benoit, chargée de l'étude à la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDÉC), tous deux de la Ville de Montréal.

Incidentement, après avoir siégé sur le jury qui a choisi Coplanam, Mme Benoit a quitté la Ville pour réapparaître dans l'organigramme du Biodôme à titre de consultante de Municonsult, puis à son compte (consortium Métamorphoses Claude Benoit), choisie par le comité de gestion du Biodôme — sur lequel siégeait Coplanam/TPL — pour le contrat des aspects muséologiques et de communication du projet.

■ Après son premier contrat de 40 000 \$, Coplanam obtint un nouveau contrat de 600 000 \$ en avril 1989 pour les études préliminaires dans le cadre duquel elle fit appel aux services de TPL, BPA, PMA et GSM.

En bout de ligne, ces quatre firmes se sont partagé à elles seules les trois quarts de l'enveloppe budgétaire des professionnels qui a augmenté de 60 % depuis la nomination de M. Bibeau à la tête de la RIO.

Dans le cas de GSM, présidé par l'homme d'affaires Bernard Poulin, grand ami de M. Bibeau, les augmentations ont dépassé de 100 % son contrat de base et de 270 % son offre initiale, comme en font foi les documents du DEVOIR.

■ La correspondance entre le ministre responsable et la RIO confirme enfin que M. André Vallerand était au courant depuis le printemps 1991 des problèmes de sélection des firmes et de dépassements d'honoraires professionnels au Biodôme.

◆ Coroner

Richards, deux Noirs recherchés pour tentative de meurtre.

Le coroner Harvey Yarowski recommande notamment au ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, de nommer une ou des personnes afin de procéder à une révision approfondie, indépendante et globale du service de police de la CUM.

Il rappelle que les agents ont employé des expressions blessantes à l'endroit des Noirs durant la filature et suggère que le service de police mette sur pied un groupe de travail pour contrer le racisme chez les policiers.

Selon le coroner, l'auteur du coup de feu fatal, le sergent Michel Tremblay, a fait une erreur en tirant trop vite, mais il ne doit pas porter seul le blâme pour cette bêtise.

L'enquête du coroner tenue l'automne dernier a permis d'entendre une quarantaine de témoins, dont deux personnes qui se trouvaient en compagnie de Marcellus François au moment du coup de feu.

En rapport avec ces événements, la conjointe de Marcellus François, Sylvia Clark, et ses deux enfants ont déjà présenté une demande de compensation de 12 millions \$ au SPCUM et au procureur général, le 15 août dernier.

Me Braun attendait toutefois les conclusions de l'enquête du coroner pour transformer sa demande en poursuite.

Par ailleurs, les leaders de la communauté noire de Montréal devaient réévaluer hier l'opportunité de tenir une manifestation anti-raciste, samedi, à Montréal.

Dan Philips, de la Coalition nationale des Noirs du Québec, a dit avoir été inondé d'appels demandant que la marche n'ait pas lieu par crainte d'une irruption de violence inspirée par les événements de Los Angeles et Toronto.

Les leaders de la communauté devaient se réunir hier soir et faire part de leur décision aujourd'hui.

◆ Parthenais

déchets domestiques au coût de 27 million \$ et de l'implantation de l'École provinciale de la métallurgie.

Ce qui n'était encore hier qu'une hypothèse sans fondement apparaît aujourd'hui comme la mise en oeuvre d'une stratégie politique mûrement réfléchie : les libéraux se préparent à combattre les péquistes (RCM) aux élections municipales de 1994 et, dans cette optique, sont en train de fabriquer un adversaire à Jean Doré. À travers la polémique générée par l'annonce du déménagement de l'Hôtel-Dieu, Jean-Claude Gobé s'est révélé un redoutable *debater*. Volontaire pour toutes les tribunes médiatiques qui lui étaient offertes, il a foncé avec ferveur et compte aujourd'hui au nombre des victimes, le maire Doré, le président de la CSN, Gerald Larose, le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, un porte-parole médical du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu et quelques autres intervenants moins connus.

Cette performance du député de Lafontaine a étonné et impressionné ses collègues du caucus libéral. Et,

surtout, lui a valu l'appréciation de plusieurs ministres et même de son chef, Robert Bourassa, qui a effectué une démarche spéciale pour l'en féliciter. Tous l'ont encouragé à poursuivre cette stratégie d'affrontement avec Jean Doré. Quelques ministres, dont Marc-Yvan Côté, lui ont suggéré d'amorcer dès maintenant les préparatifs de sa candidature en vue des prochaines élections municipales. Dans laquelle perspective, il se serait assuré de l'appui de la machine libérale. Pourquoi cette hâte à ouvrir le jeu deux ans avant les prochaines municipales ? Pour décourager les velléités de candidature de Marcel Masse, explique-t-on chez les libéraux, qui ne veulent pas le voir dans le paysage.

Interrogé par LE DEVOIR, Jean-Claude Gobé a reconnu que le défi l'attire, que l'insistante sollicitation dont il est l'objet depuis quelque temps le reconforte et mérite réflexion. Une réaction qui en dit beaucoup sur les intentions politiques du président du caucus libéral de l'est de Montréal : « En 1990, Mme Nicole Gagnon-Larocque avait sollicité ma candidature sous la bannière du Parti civique. Cette fois-ci, l'invitation est plus intéressante et cela alimente ma réflexion. Face à l'état déplorable de l'administration Doré et des finances publiques de Montréal, c'est évident qu'il va falloir que quelqu'un prenne ses responsabilités. Un homme politique qui est prêt à servir ses concitoyens doit s'engager dans l'action quand la situation l'exige ».

◆ Référendum

l'Alberta, mais sans être capables de faire de choix.

Quant au retour de Robert Bourassa à la table à onze, les premières indications de sa tournée dans l'Ouest confirment qu'il est aléatoire et qu'il ne se produira que si le premier ministre québécois renonce à l'assurance d'en tirer des résultats concrets à montrer au Québec.

Pressé par le calendrier, le gouvernement fédéral est pourtant, confirme-t-on dans l'entourage du premier ministre, à quelques jours de la limite qu'il s'est lui-même fixée pour tirer un trait sur les discussions intensives des derniers mois et décider s'il y a lieu de poursuivre les négociations au niveau des premiers ministres ou s'il vaut mieux que le gouvernement fédéral tente sa chance avec une proposition constitutionnelle de son cru à soumettre directement aux Canadiens.

Or, cette dernière hypothèse semble désormais lourdement compromise par des vices de forme. En effet, le projet de loi référendaire que le gouvernement fédéral veut mettre en chantier se heurte, indique-t-on, à des écueils de deux ordres :

— d'abord celui de la Charte des droits : selon les juristes consultés par le gouvernement fédéral, il ne serait pas possible de faire chapeauter une campagne référendaire pancanadienne par des comités du « oui » et du « non », sans s'exposer à violer la Charte. Impossible en d'autres mots de forcer Lucien Bouchard et le Bloc québécois à s'asseoir à la même table et à diviser budgets et temps publicitaire avec d'éventuels premiers ministres récalcitrants du reste du pays. Et impossible également de plafonner les dépenses de façon à interdire à des groupes qui ne sont pas associés directement à une formation politique de s'en mêler et de dépenser comme bon leur semble;

— ensuite, il y a des problèmes de calendrier. Organisation électorale oblige, une fois une loi référendaire adoptée, il y aura des délais pour la mettre à exécution. Or, c'est bien avant la campagne référendaire au Québec, a confirmé hier Brian Mulroney, qu'il serait le plus « avantageux » de consulter les Canadiens. Le gouvernement a d'ailleurs promis de ne pas empiéter sur la loi 150. « J'ai l'impression que si nous voulons être plus utiles au processus et aider les Canadiens et les Québécois à régler un problème, ce serait peut-être plus avantageux qu'on le fasse avant », indique-t-il.

Quant à la convocation d'une conférence des premiers ministres, elle s'impose désormais, indiquent plusieurs provinces, si Ottawa veut aboutir à une offre d'ici le mois de juin.

Selon les informations qui circulent dans la capitale fédérale, le premier ministre attendrait la conclusion de la tournée de Robert Bourassa et un rapport d'étape du ministre Clark sur les discussions en cours au Nouveau-Brunswick cette semaine et en Colombie-Britannique la semaine prochaine pour se prononcer. Mais, Brian Mulroney sera absent du pays du 10 au 15 juin. Si conférence il doit y avoir, ce serait en principe au préalable.

Entretiens, aux Communes, l'opposition interroge avec de plus en plus d'exaspération le gouvernement

sur la teneur de ses plans. Ainsi, Jean Chrétien s'impatiente des complications évoquées par le gouvernement relativement à son projet référendaire. « Ils ont perdu un an, s'exclame-t-il en faisant allusion au Discours du trône livré à la même date l'an dernier et qui sous-entendait une telle initiative. Aujourd'hui, le pays paie pour leur négligence. »

De son côté, Audrey McLaughlin, du NPD, fait valoir qu'après avoir fait autant de tapage sur son idée de tenir un référendum, le gouvernement doit bien avoir une vague idée d'où il s'en va.

◆ Marlene Dietrich

humée à Berlin, a déclaré hier soir son petit-fils Pierre Riga. « Après la chute du Mur, elle avait exprimé le souhait d'être enterrée à Berlin à côté de sa mère. Nous sommes en train de prendre des dispositions en ce sens », a-t-il précisé.

La dépouille de l'actrice était entourée d'un drapeau tricolore lorsqu'elle a quitté le domicile parisien à bord d'un corbillard escorté de CRS.

Aussitôt connue la mort de Marlene Dietrich, quelques dizaines d'admirateurs se sont présentés devant son domicile, 16 avenue Montaigne, dans le 8^e arrondissement, en face de l'hôtel Plaza-Athénée.

« Elle est morte à 15 h, toute seule, en regardant des photos de sa famille. Elle avait vécu dans la discrétion, il faut qu'elle disparaisse dans la discrétion », a dit à Reuter son avocat depuis 30 ans, Me Jacques Kam.

Il a confirmé implicitement que l'actrice était décédée de mort naturelle. « C'est un problème qui arrive à beaucoup de monde », a-t-il dit.

Actrice « intouchable », Marlene Dietrich s'était produite pour la dernière fois sur scène en 1976 à l'Espace Cardin à Paris.

Depuis 1981, elle ne quittait plus son appartement et imposait un silence total sur sa vie privée au cercle restreint de ses proches.

Marlene Dietrich s'était plainte à maintes reprises de la presse à propos de son âge, refusant avec force de fêter ses 80 ans. « Je n'ai pas 80 ans mais 77 ans. Mon passeport le prouve », disait-elle. Elle avait adopté la même position pour ses 90 ans.

L'actrice s'était également battue avec les administrateurs de son immeuble car elle jugeait les charges trop chères. Elle avait été menacée à plusieurs reprises d'expulsion.

Le cinéaste Marcel Carné, l'un des plus grands metteurs en scène de la génération de Marlene Dietrich, a salué « la grande classe » d'un « mythe » qui laissera « une image inoubliable ».

« Cette génération et les générations suivantes penseront à elle jusqu'à leur mort, c'est l'évidence même. Ça fait partie des acteurs et des actrices qu'on n'oubliera pas », a-t-il dit.

Il a précisé n'avoir jamais connu les raisons de « l'histoire d'amour » entre l'actrice et Paris.

La comédienne Arletty a regretté la mort d'un « immense nom de l'histoire du cinéma » qui « connaissait admirablement son métier ».

« J'aime les gens ou je ne les aime pas. Elle avait un immense talent et puis voilà. Elle a toujours été remarquable partout. D'abord elle avait une gueule, elle n'avait pas la gueule de tout le monde ».

Dans une ancienne interview diffusée hier sur France-info, Marlene Dietrich expliquait la naissance de sa « légende » grâce à « l'art » de Josef von Sternberg.

« Je crois que ça a commencé parce qu'on m'a confondu avec le personnage de *L'Ange bleu*. Parce qu'on m'appelle l'Ange bleu, c'est la boîte de nuit, le cabaret qui s'appelle l'Ange bleu dans le film. Ce n'était pas moi l'Ange bleu. Mais maintenant, c'est moi ».

Elle soulignait qu'à cette époque « les héroïnes de films étaient des filles bien » et que c'était le premier film qui tournait « autour d'une femme de mauvaise habitude, amoureuse et quand même tout à fait naturelle ».

« C'était la première fois qu'un personnage comme ça était sur l'écran, dans un rôle si important, ça a fait beaucoup d'impression. Et si j'avais été déjà connue avant le film, la légende ne se serait pas faite ».

Inoubliable interprète de *L'Ange bleu* réalisé en 1929, Marlene Dietrich a incarné l'éternel féminin pendant plus d'un demi-siècle.

L'image de celle en qui Jean Cocteau saluait « la beauté qui s'impose et qui illumine par l'intérieur » restera à jamais associée à la chanteuse de cabaret du film de Josef von Sternberg, dont les pas noirs soulignaient le galbe de jambes devenues universellement célèbres.

Allemande de naissance, mais naturalisée Américaine après son refus du régime nazi dans les années 1930,

c'est à Paris que Marlene Dietrich avait choisi de finir ses jours, déclarant qu'elle voulait être enterrée dans un village de France.

De la « greichen » timide aux bonnes joues rondes et aux habitudes gauches qu'il rencontre en 1929, Von Sternberg fera en six ans et sept films une des reines d'Hollywood, avec une stature comparable à celle de Greta Garbo, autre figure mythique du septième art.

Marlene Dietrich devient la représentante d'un érotisme haut de gamme, qui démontre la supériorité du voile sur la chair, du suggéré sur ce qui est révélé. Derrière un masque fascinant de beauté, elle est la créature de rêve, recomposée par son génial Pygmalion.

Quand s'arrête sa carrière cinématographique après la guerre, Dietrich conquiert un nouveau public en se faisant vedette de la chanson, courant le monde de tournée en tournée. Elle se constitue un répertoire qui, de *L'Ange bleu* à *La Vie en rose* aboutit à *Lili Marlene*.

Cette chanson magique qui, après avoir fait rêver les soldats de la Wehrmacht, franchit l'Atlantique dans sa version anglaise, puis revient de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame à la libération de Paris.

Née à Berlin le 27 décembre 1901, Marlene Dietrich a presque l'âge du siècle, bien qu'elle ait dit avoir trois ans de moins.

Fille du commandant Edward von Losch, un papa moustachu qui portait bien l'uniforme prussien, et de Josephine Felsing, qui était l'héritière d'un joaillier connu, elle est baptisée Maria et Magdalene. La fusion des deux donna Marlene.

Elle apprend le violon, le piano, lit beaucoup et fréquente un pensionnat hippé. Après la mort de son père à la guerre, elle suit des cours de comédie et s'oriente d'abord vers le théâtre classique, puis vers les plateaux du cinéma muet.

En 1924, elle épouse Rudolph Sieber, son metteur en scène, dont elle aura un an plus tard une fille, Maria, aujourd'hui une actrice américaine. Bien que vivant la plupart du temps séparée de son mari, Dietrich ne divorcera jamais de Sieber, resté jusqu'à sa mort son ami et son confident.

De son propre aveu, Dietrich n'est pendant 10 ans qu'une actrice de second ordre, qui tournait des films médiocres. Sa rencontre avec Von Sternberg en 1929 va bouleverser sa vie.

L'Ange bleu, qui la voit apparaître en haut de forme et collant noir dans un beuglant enfumé du Berlin de l'entre-deux guerres, répond à merveille au « sex-symbol » de l'époque. Le film connaît un succès considérable qui lui ouvre les portes de l'Amérique.

Avec Von Sternberg, Dietrich tourne ses meilleurs films : *Morocco* (1930), *Shanghai Express* (1932), *Blonde Vénus* (1932), *L'Impératrice rouge* (1934), *La femme et le Pantin* (1935).

L'historien du cinéma Herman Weinberg décrit les rapports qui existaient entre Dietrich et son metteur en scène comme « absolument uniques dans l'histoire du cinéma ». Loin d'être « l'instrument » de Von Sternberg, comme le donnaient à penser certains articles, l'actrice a collaboré avec lui au montage, et parfois même à la mise en scène. Leur association professionnelle s'arrête toutefois en 1935.

Dietrich tourne alors avec des metteurs en scène aussi prestigieux que Ernst Lubitsch — qui lui donne comme partenaire Gary Cooper dans *Désir* — Henry Hathaway, René Clair, Raoul Walsh, Billy Wilder, Alfred Hitchcock ou Fritz Lang.

La Paramount ne lui ayant pas renouvelé son contrat en 1937, elle poursuit sa carrière avec Universal et remporte un énorme succès en campant une tenancière de saloon dans *Femme ou Démon*, ce qui lui vaut de jouer « le plus beau combat de femmes jamais filmé ».

Pour un numéro de danse dans « Kismet » (1944), ses jambes, désormais célèbres, apparaissent couvertes d'or scintillant.

Pendant la guerre, Dietrich effectue de nombreuses tournées sur les champs de bataille d'Italie et de France, chantant pour les militaires. En 1947, elle reçoit des autorités américaines la médaille de la Liberté en signe de reconnaissance.

La guerre finie, elle se consacre de plus en plus aux scènes du music-hall, sans désertier complètement les studios de cinéma. Elle tourne notamment dans « Jugement à Nuremberg » en 1961.

Un an plus tôt, elle est revenue à Berlin pour chanter dans un concert. Le public lui fait un triomphe, la rappelant une vingtaine de fois.

Dans les années 1950, Dietrich poursuit sa carrière dans le monde du cabaret, où ses apparitions sont saluées comme autant d'événements. Elle a tellement conservé sa beauté que les journalistes l'appellent « la grand-mère la plus séduisante du monde ».

En 1976, elle fait une chute pendant un spectacle et se casse la jambe, ce qui la contraint de renoncer à la scène.

Elle fera encore une apparition au cinéma, dans *Gigolo*, un film de 1978 où elle a pour partenaire David Bowie, la vedette de rock britannique.

En janvier 1990, Dietrich, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1971, est promu au rang de commandeur, troisième plus haute distinction française.

Précision

Dans un article publié dans notre édition de samedi le 2 mai, nous écrivions que le général Jean V. Allard avait fait campagne pour le camp du « oui » lors du référendum du 20 mai 1980. Au contraire, M. Allard, aujourd'hui à la retraite, faisait partie du comité pour le « non ». Nos excuses au général Allard pour cette méprise.

La CVMQ renonce à poursuivre Benchimol

Catherine Leconte

OGIVAR INC. plaidera coupable aux accusations d'avoir fait des déclarations « fausses ou trompeuses, susceptibles d'avoir affecté la valeur ou le cours de son titre » dans ses états financiers annuels de 1987, mais le chef de la direction de cette défunte compagnie informatique de Ville-Saint-Laurent, Jaime Benchimol, est personnellement exonéré de ces accusations.

Telle est en tout cas la version des faits présentée hier en entrevue par Me Bruno Pateras, l'avocat qui représente la Commission des valeurs mobilières du Québec, plaignante dans cette affaire, pour expliquer les circonstances dans lesquelles la CVMQ a retiré mardi la plainte qu'elle avait portée contre M. Benchimol en septembre dernier.

Mais « Ogivar » rime avec « bizarre » depuis l'ouverture de l'enquête de la CVMQ à la fin 1989, et l'apparent dénouement qui vient d'intervenir n'est pas plus clair que l'affaire elle-même. M. Benchimol faisait savoir hier qu'il était « parti en voyage » juste après l'audience au cours de laquelle le juge André Chauloux a mis fin hier matin au procès intenté contre lui. Mais son porte-parole, Robert Mazerolle, démentait formellement en son nom la version des faits avancée par Me Pateras.

Selon ce dernier, faute de preuves (le principal témoin à charge, un employé d'Ogivar, a quitté le pays) et par crainte de voir ses plaintes déboutées pour prescription (la CVMQ avait attendu septembre 1991 pour dénoncer officiellement des irrégularités alléguées dans des états financiers remontant à près de cinq ans plus tôt, et la loi a changé entre-temps), la CVMQ a accepté une offre de règlement que lui ont soumises les avocats d'Ogivar et de M. Benchimol.

Règlement qui prévoyait que la CVMQ retire sa plainte contre M. Benchimol. En échange de quoi elle aurait obtenu l'assurance qu'Ogivar Inc. plaidera coupable le 8 juin prochain, et que l'avocat de la compagnie a reçu en fiducie, grâce à une intervention de M. Benchimol, un chèque de 10 000 \$ pour garantir le paiement de l'amende que la CVMQ a l'intention de demander à la Cour. Ogivar, ex-succès-story de la micro-informatique québécoise, créée en 1983 et introduite en Bourse à Montréal en 1986, avait déposé son bilan en novembre 1991 et été déclarée en faillite en mars dernier.

Mais d'après M. Mazerolle, M. Benchimol « nie catégoriquement tout lien entre sa défense et celle d'Ogivar Inc. Il n'a pas garanti le paiement d'amendes éventuelles et n'a conclu aucun *deal* avec la CVMQ, qui a retiré sa plainte mardi sans donner ses raisons ».

Par ailleurs, M. Mazerolle a précisé que M. Benchimol avait décidé de ne pas mettre à exécution sa menace de poursuivre la CVMQ en dommages et intérêts pour réparation du tort causé à sa réputation par les accusations de cette dernière. « Il n'avait rien à y gagner », explique-t-il, dès l'instant qu'il avait obtenu l'essentiel : laver son nom de toute cette affaire pour pouvoir mettre en oeuvre à Montréal, « d'ici quelques mois », de nouveaux projets de « recherche et développement liés au concept multi-médias ».

Commentaire de Me Pateras : « Si la compagnie plaide coupable au pénal, M. Benchimol pourrait difficilement plaider au civil que la CVMQ a erré à son endroit... »

Enfin, M. Mazerolle a indiqué que le groupe de huit actionnaires et employés d'Ogivar (dont M. Benchimol) qui avait intenté en octobre dernier une poursuite de 4,2 millions \$ contre la CVMQ était hier sur le point de retirer sa plainte. Les plaignants reprochaient à la CVMQ d'avoir causé, par ses accusations, « un grave préjudice financier » à l'entreprise et entraîné une chute de sa cote boursière.

Mais selon M. Mazerolle, cette décision n'a, elle non plus, rien à voir avec le retrait de la plainte de la CVMQ contre M. Benchimol. Les plaignants renoncent à poursuivre, dit-il, « parce les frais d'avocats et les garanties requises par la Cour sont trop élevés pour leurs moyens ».

7 mai

par la PC et l'AP

1987 : un gigantesque feu de forêt éclate en Chine, qui fera près de 200 morts.

1986 : une bombe à la poste centrale de Colombo (Sri-Lanka) fait 11 morts.

1979 : mort du comédien Paul Gervin, à l'âge de 77 ans.

1975 : le satellite canadien Anik III est lancé à Cap Canaveral, en Floride; le président Gerald Ford proclame officiellement la fin de la guerre du Vietnam.

1971 : Washington lève toutes les restrictions à l'utilisation du dollar dans les transactions américaines avec la Chine.

1970 : la Somalie nationalise toutes les compagnies pétrolières et banques étrangères.

1954 : le dernier pont de résistance du camp retranché français de Dien Bien Phu est occupé par le Vietnam.

1948 : naissance de l'état d'Israël; le premier ministre d'Angleterre, Winston Churchill, propose la création d'un parlement européen.

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738

Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES

R



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1X2
Fax (514) 845-78